

# Collaboration demandée aux parents

## Absence de l'enfant

Si votre enfant doit s'absenter, nous vous demandons de communiquer avec le secrétariat au 596-5330, à compter de 8h00 le matin et de 13h00 l'après-midi.

Donner le nom de votre enfant, son degré ainsi que le motif et la durée de l'absence.

Le contrôle des absences se fait tous les jours par appel téléphonique. Si nous n'avons pu vous rejoindre, veuillez donner à votre enfant un billet de retour signé de votre main.

## Arrivée à l'école

Pour des motifs de sécurité, nous vous informons qu'il n'y a pas de surveillance dans la cour avant 7h55 le matin et 12h58 le midi. Nous vous demandons de ne pas envoyer votre enfant dans la cour avant ces heures.

Toujours pour des motifs de sécurité, si vous accompagnez votre enfant aux entrées et aux sorties de classes, nous vous prions de le faire en restant près de la clôture afin de rendre la circulation la plus sécuritaire possible.

## Bibliothèque

Les élèves fréquentent la bibliothèque scolaire une fois par semaine. Cette période est intégrée à leur horaire. Sous la surveillance de son titulaire, l'élève se documente, complète une recherche ou consacre son temps à la lecture.

À chaque année, un montant d'argent est consacré à l'achat de livres de bibliothèque.

Le montant du volume de bibliothèque détérioré ou perdu sera exigé aux parents de l'élève pour son remplacement.

## **Changement d'adresse ou de numéro de téléphone**

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez en aviser l'école immédiatement.

## **Communication aux parents**

Plusieurs lettres sont envoyées à la maison en cours d'année. Certains enfants oublient de les remettre à leurs parents. Nous vous invitons à regarder fréquemment dans le sac d'école de votre enfant afin de vérifier le contenu.

## **Départ hâtif d'un enfant**

Si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours, vous devez nous en informer par écrit ou par téléphone, sinon votre enfant restera à l'école. Nous vous prions de ne prendre aucun rendez-vous chez le dentiste ou autre spécialiste pendant les heures de classe. Il est important pour votre enfant de s'absenter le moins possible. Consultez le calendrier scolaire et prenez plutôt rendez-vous lors des journées pédagogiques.

## **Dîner à l'école**

C'est un service qui s'adresse seulement aux enfants dont les parents sont dans l'impossibilité de faire autrement. Nous le réservons d'abord à ceux qui en ont vraiment besoin, donc aux enfants dont les parents travaillent ou étudient à temps plein. Mais il faut retenir que le recours à ce service ne doit être envisagé que si l'on ne peut faire autrement. Nous nous réservons le droit de refuser un enfant qui n'observe pas les règlements.

## **Retour à la maison**

Nous ne permettons pas à votre enfant de quitter l'école pour un rendez-vous chez un spécialiste sans avoir un billet autorisant son départ.

## **Plan d'urgence**

Veillez prendre note qu'en cas d'urgence (panne électrique, troubles du système de chauffage ou d'approvisionnement en eau potable, en cas d'incendie ou tout autre événement majeur nécessitant une relocalisation des enfants), le lieu de rassemblement prévu pour les élèves de l'école Montcalm est situé au sous-sol de l'église St-Michel. Si cet endroit était inaccessible, le deuxième lieu de rassemblement prévu serait l'école Ste-Lucie.